

Gazifère

Une société  ENBRIDGE

GAZIFÈRE INC.

PG&E Gazifère

Original : 2019-03-22

GI-2
Document 1
10 pages
Requête 4043-2018

Gazifère

Une société  ENBRIDGE

Présentation

- Critères ayant guidé Gazifère dans la relance de son PGEÉ
- Capacité de Gazifère à livrer les résultats escomptés
- Suivi du projet pilote « chauffe-eau sans réservoir »
- Commentaires sur certains points soulevés par des intervenants
- Conclusions recherchées

Critères ayant guidé Gazifère dans la relance de son PGEÉ

- Objectif clair de la stratégie énergétique
 - 1 % d'efficacité énergétique par année
- Arrivée de TEQ
 - Nécessité de mettre en place un arrimage entre les programmes des diverses entités visées
- Adapter les programmes de Gazifère à son marché
 - Secteur résidentiel
 - Secteur affaires
- Rechercher des niches d'efficacité énergétique
 - Ex.: programme de chauffe-eau sans réservoir uniquement dans les situations d'échange
- Ne pas chercher à entrer dans des secteurs d'activité où Gazifère n'a pas d'expérience
 - Secteur industriel

Capacité de Gazifère de livrer les résultats escomptés

- Depuis 2015, la capacité de Gazifère de livrer est largement amputée :
 - Réduction importante du nombre de programmes en 2015 (PGEÉ sur 2 ans)
 - Congés pour maladie et départs de ressources-clés liées à la réalisation des programmes
 - Période de remue-méninges pour relancer le PGEÉ avec de nouveaux programmes adaptés
 - Ajustement dans la livraison des programmes – nouvelles règles de pré-autorisation
 - Limitations budgétaires associées aux dépassements de coûts des programmes
- Situation actuelle
 - Utilisation d'une nouvelle firme de consultants pour soutenir Gazifère
 - Offre de programmes renouvelée et adaptée à la réalité de Gazifère
 - Nouvelle structure de gestion à responsabilité partagée
 - Communications, Développement de marché, Service à la clientèle, Opérations, Affaires réglementaires
- Objectif d'atteindre les cibles est maintenant bien implanté dans l'ensemble de l'organisation
 - Comité de réalisation des objectifs multi-groupes
 - Intégration des objectifs du PGEÉ dans les objectifs de performances de certains employés-clés

Suivi du projet pilote « chauffe-eau sans réservoir »

DDR numéro 4, question 3.1

- Le projet pilote a été officiellement lancé en septembre 2018
- Résultats 2018
 - Prévission de 57 participants
 - Nombre de clients contactés directement : 1 184
 - Beaucoup d'appels d'intérêt (non comptabilisés)
 - Nombre de clients ayant voulu bénéficier de la visite d'un technicien pour s'assurer de pouvoir faire le projet : 138
 - 73 clients non admissibles ou refus d'aller de l'avant une fois les coûts complets connus
 - 31 clients s'étant montré intéressés mais n'ayant pas donné suite
 - Nombre de clients étant allés de l'avant : 34
- Résultats 2019
 - Fin février 2019, 23 participants sur une prévision de 85
 - À ce rythme, Gazifère devra suspendre le programme au cours de l'été 2019 jusqu'au 1^{er} janvier 2020 afin de ne pas dépasser les budgets du programme.

Suivi du projet pilote « chauffe-eau sans réservoir »

DDR numéro 4, question 3.1

– Constats préliminaires

- L'aide financière fait une différence dans la décision des clients
- La mise en place du programme a nécessité un effort de gestion et d'organisation important
 - Pré-qualification des clients
 - Mise en place d'une approche de masse dans la livraison du programme
 - Au départ, approche par client : évaluation des coûts particuliers par client
 - Peu efficace, beaucoup d'insatisfaction
 - Mise en place d'une stratégie de coûts génériques pour les clients pré-qualifiés
 - Moins de gestion, relation avec les clients plus efficace
- La réceptivité des clients à cette offre est bonne
- L'écart du nombre de participants en 2018 découle en grande partie du souci de respecter les limites budgétaires
 - Gazifère a arrêté de solliciter des clients afin de ne pas dépasser la marge de dépassement de 10 % autorisée. Un nombre plus important que prévu de clients ont finalement décidé de ne pas aller de l'avant.

– Évaluations à venir

- Validation des hypothèses qui sous-tendent le cas-type, le surcoût et le taux d'opportunisme

Commentaires sur certains points soulevés par des intervenants

- Proposition de modifier l'offre financière du programme « chauffe-eau sans réservoir » de 500 \$ à 400 \$
 - Mémoire du RNCREQ/OC:
 - Sur la base que le TCTR de Gazifère est près de 0.
 - Différence entre les programmes
 - Énergir: programme offert à toute la clientèle
 - Gazifère : programme offert uniquement pour la clientèle qui effectue un changement de chauffe-eau en fin de vie utile (échange d'équipements)
 - Programme de niche
 - Objectif d'offrir une technologie connue et commercialisée, mais comportant une barrière à l'entrée particulière : le coût des rénovations associées à l'installation de cet appareil dans une situation de remplacement.
 - Nature du calcul du TCTR
 - Le montant de l'aide financière accordé n'a aucun effet sur le résultat du TCTR

Commentaires sur certains points soulevés par des intervenants

– Règles de dépassement budgétaire

- Idéalement, l'ensemble des règles actuelles devrait être aboli – aucune restriction
- Subsidiairement, souhaitable que les règles soient revues en lien avec les objectifs de la nouvelle stratégie énergétique
 - Offrira davantage de latitude à Gazifère pour atteindre les objectifs de son PGEÉ
 - Programme performant pourra compenser programme non performant ou performance moins grande dans les années antérieures
 - Assurera un suivi en continu des programmes dans le marché, ce qui maximisera les gains d'efficacité énergétique
 - Facilitera la gestion des budgets des différents programmes entre eux
- Gazifère propose les règles suivantes:
 - Le dépassement du budget du tronc commun ne serait pas modifié
 - L'ensemble du budget pourrait atteindre un niveau global équivalent à celui d'Énergir
 - PGEÉ Énergir = 4,5 % des charges d'exploitation de distribution (26,2 M\$ sur des charges de 584.1 M\$)
 - R-4018-2017, GM-J, doc. 3, page 17 et GM-N, doc. 1, page 1
 - PGEÉ Gazifère = 2,1 % des charges d'exploitation (0,562 M\$ sur des charges de 26,966 M\$)
 - R-4032-2018, GI-37, doc. 1, page 1.
 - La nouvelle règle de fixation des dépassements serait établie à un budget maximal du PGEÉ de Gazifère de 1,21 M\$ par année, pour la période 2019-2022.

Commentaires sur certains points soulevés par les intervenants

– Règles entourant les aspects financiers du PGEÉ

- Le coût des aides financières ainsi que les frais de gestion (tronc commun) sont actuellement inclus dans les charges d'exploitation de Gazifère
 - Chez Hydro-Québec et Énergir, les aides financières sont captées dans un compte de frais reportés et amorties sur une période de 10 ans
- Avantages d'appliquer cette pratique à Gazifère
 - Équité dans le traitement des distributeurs
 - Incitatifs équivalents à Hydro-Québec et Énergir
 - Même signal de coûts pour les clients
 - Impact tarifaire étalé dans le temps versus impact tarifaire direct
 - Davantage en lien avec les bénéfices des consommateurs
- Demande de Gazifère
 - Continuer d'inclure les frais de gestion (tronc commun) dans les charges d'exploitation selon la pratique actuelle
 - Intégrer les aides financières dans un compte de frais reportés mensuellement, et les amortir sur une période de 10 ans linéairement

Conclusions recherchées

- Approuver les programmes et mesures, ainsi que les budgets de Gazifère, tels que proposés, pour les PGEÉ visant les années 2019 à 2022:

	2018	2019	2020	2021	2022
Aides financières résidentiel	44,075	68,875	95,700	97,614	99,566
Aides financières commercial	268,952	304,004	271,992	277,432	282,980
Tronc Commun	226,501	188,838	235,572	245,283	243,533
Total Budget	539,528	561,717	603,264	620,329	626,080

- Éliminer les limites budgétaires actuellement en vigueur – aucune restriction
- Subsidiatement :
 - Fixer le budget annuel global maximal à 1,21 M\$ pour la période 2019 à 2022
- Autoriser la création d'un compte de frais reportés afin d'y comptabiliser les aides financières
- Permettre l'amortissement de ce compte de frais reportés sur une période de 10 ans